

Les bons réflexes :



Jeudi 25 Novembre 2010

Exercice de sécurité civile sur le site PCAS de Bourgoin-Jallieu



L'alerte sonore : Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des espaces de 5 secondes.

À FAIRE



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermez les portes, les volets et les fenêtres. Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation, installez-vous dans une pièce sans fenêtre. Même si l'isolation n'est pas totale, ces réflexes sont les plus efficaces. En cas d'explosion, ces mesures vous permettent d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. Ne restez pas à côté des vitres, vous risqueriez d'être atteint par des éclats de verre.



Écoutez la radio et respectez les consignes.

France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : véhicule d'alerte, système téléphonique... Vous trouverez ci-contre les fréquences radio de votre secteur.

France Inter : 89,1
France Info : 105,4
France Bleu Isère : 93,1

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.



N'appellez pas pour ne pas encombrer le réseau téléphonique qui doit rester disponible pour les services de secours. Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

Évitez toute flamme ou étincelle. Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

Fin d'alerte :

Sirène à son continu 30 secondes

Vous pouvez sortir, pensez à aérer les locaux.



Ensemble,
jouons le jeu !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRFET DE L'ISRE

pcas
more than chemistry



Historique de l'établissement

- ↳ L'établissement a pour origine la Manufacture de Produits Chimiques du Dauphin, usine créée dans les années 1920 pour fabriquer du lévo-menthol et s'étant développée dans la production de molécules à destination de l'industrie de la parfumerie.
- ↳ Après une cessation d'activité en 1976, elle est rachetée par PCAS en 1977.

Présentation de l'établissement et de ses activités

- ↳ L'activité est orientée vers l'industrie de la parfumerie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie du verre...
- ↳ L'établissement exerce une activité de chimie fine polyvalente. Les installations, conçues pour s'adapter aux diverses fabrications réalisées, sont constituées de réacteurs en acier ou en acier inoxydable.
- ↳ La purification des produits est réalisée par distillation ou par essorage et séchage.
- ↳ Tous les procédés sont discontinus.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

- ↳ L'arrêté préfectoral du 17/03/86 régit les activités du site.
- ↳ L'étude de danger a été mise à jour en mai 2007.
- ↳ Le plan de secours en cas d'accident majeur, dénommé PPI (Plan Particulier d'Intervention) est opérationnel depuis avril 2007.
- ↳ Le périmètre actuel de ce plan sera sensiblement réduit suite à la révision de l'étude des dangers du site.

Moyens de secours disponibles

Moyens humains

- L'ensemble du personnel est formé à la mise en œuvre des extincteurs.
- La caserne de pompiers est contiguë à l'usine.

Moyens matériels

- Extincteurs, réseau d'eau incendie autonome. Equipement mobile de génération mousse (3 unités).
- Le principal atelier de synthèse est équipé d'un système automatique d'extinction à mousse haut foisonnement.
- En cas d'incendie ou d'épandage, un bassin de rétention de 1 800 m³ permet de confiner les effluents.

Pour être efficaces, les plans de secours doivent être testés régulièrement.

Le 25 novembre 2010 : exercice "grandeur nature"

La simulation d'un incendie suivi de l'émission d'un nuage toxique permet de tester l'organisation des secours, notamment le PPI.

L'alerte est donnée par les sirènes, les médias-relais, les services de la mairie et tout autre moyen mis à disposition.

Lorsque l'alerte est lancée, toute la population doit appliquer les consignes prévues et se mettre à l'abri immédiatement.

En cas de déclenchement du PPI, le Préfet, Directeur des Opérations de Secours, gère l'ensemble de la situation, en relation avec les services de secours (SDIS, SAMU), des conseillers techniques (DREAL, industriels), les services des routes, de maintien de l'ordre public (police, gendarmerie...), et les maires des communes concernées.

Les consignes de sécurité doivent être respectées strictement jusqu'à la fin de l'alerte.

Un périmètre de sécurité sera établi. La circulation sera perturbée à **Bourgoin-Jallieu** dans les secteurs de l'usine PCAS, du centre commercial Leclerc, du gymnase de la Fraternelle et du carrefour de l'Oiselet, durant le matin de la simulation.

Pour en savoir plus :

- **DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Isère**
44 avenue Marcellin Berthelot, 38030 Grenoble Cedex 2
Tél : 04 76 69 34 34
- **www.lesbonsreflexes.com**
- **Usine PCAS**
15 avenue des frères Lumière - 38300 Bourgoin-Jallieu
Tél : 04 74 93 63 33 - www.pcas.fr